

Disponible en ligne sur

ScienceDirect

www.sciencedirect.com

Elsevier Masson France
EM consulte



FICHE PATIENT

Fiche patient : tableau 2022 des vaccinations recommandées chez l'adulte (hors COVID-19).

Patient file: 2022 table of recommended vaccinations for adults (excluding COVID-19)

© Ministère des Solidarités et de la Santé, *Calendrier des vaccinations et recommandations vaccinales 2022*, avril 2022; p. 56–57. Disponible sur https://solidarites-sante.gouv.fr/prevention-en-sante/preserver-sa-sante/vaccination/calendrier-vaccinal

	Vaccins contre :	18-24 ans	25 ans	35 ans	45 ans	65 ans	> 65 ans
Recommandations générales	Diphtérie (d), Tétanos (T), Poliomyélite (P) Coqueluche acellulaire (ca)		Rappel dTcaP ¹ ou dTP si dernier rappel de dTcaP < 5 ans		Rappel	Rappel	Rappel à 75, 85 ans
	Grippe				1 dose annuelle		
	Zona					Entre 65 à 74 ans : une dose ²	
Rattrapage	Coqueluche acellulaire (ca)		1 dose dTcaP chez l'adulte jusqu'à 39 ans révolus , n'ayant pas reçu de rappel à 25 ans				
	Méningocoque C (vaccin conjugué)	1 dose ³					
	Papillomavirus humains (HPV) chez les jeunes femmes et les jeunes hommes	3 doses selon le schéma 0, 1, 6 mois ou 0, 2, 6 mois (jeunes jusqu'à l'âge de 19 ans révolus)					
	Rougeole (R), Oreillons (O), Rubéole (R)	Atteindre 2 doses au total chez les personnes nées depuis 1980					
	Rubéole	1 dose de ROR chez les femmes non vaccinées en âge de procréer					
Populations particulières et à risque	Coqueluche acellulaire (ca)	Femmes enceintes entre 20 et 36 semaine d'aménorrhée En l'absence de vaccination de la femme enceinte pendant la grossesse, stratégie de cocooning¹: personnes non vaccinées depuis l'enfance c pour les adolescents ou adultes de moins de 25 ans dont la dernière injection remonte à plus de 5 ans : 1 dose de d'caP¹. Pour les personnes antérieurement vaccinées à l'âge adulte et à nouveau en situation de cocooning, revaccination si la dernière dose de vaccin coquelucheux date					
	Grippe	plus de 10 ans (délai minimal d'un mois entre 1 dose de dTP et 1 dose de dTcaP) 1 dose annuelle si risque particulier ^s					
	Hépatite A	2 doses selon le schéma : 0, 6 mois si exposition à un risque particulier ⁶					
	Hépatite B	3 doses selon le schéma : 0, 1, 6 mois si exposition à un risque particulier. Pour certains cas particuliers, cf. infra ⁸					
	Méningocoque ACYW (conjugué) ⁹	1 dose au contact d'un cas et chez les personnes ayant un déficit en complément ou en properdine, recevant un traitement anti-complément ou aspléniques et chez les persc ayant reçu une greffe de cellules souches hématopoétiques					
	Méningocoque B	2 doses à un mois d'intervalle chez les personnes ayant un déficit en complément ou en properdine, recevant un traitement anti-complément ou aspléniques et chez les personnes ayant reçu une greffe de cellules souches hématopoïétiques Un rappel est recommandé tous les 5 ans en cas de risque continu d'exposition					
	Pneumocoque	Pour les adultes à risque élevé d'infection invasive à pneumocoque ¹⁰ , voir les différents schémas vaccinaux et tableau (paragraphe 2.11)					
	Varicelle	2 doses¹¹ si risque particulier					
	Fièvre jaune	1 dose pour les résidents du département de la Guyane ou les personnes issues de la métropole qui y séjournent ou souhaitent s'y rendre sauf c particuliers cf. chap 2.4 ¹²					
	Papillomavirus humains (HPV)	Hommes ayant des relations sexuelles avec des hommes (HSH) jusqu'à 26 ans					

Nota bene : les vaccins indiqués sur fond jaune existent sous forme combinée. Encadrés verts co-administration possible.

https://doi.org/10.1016/j.mmifmc.2022.06.002

2772-7432/© 2022 Published by Elsevier Masson SAS on behalf of Société de pathologie infectieuse de langue française (SPILF).

- [1] dTcaP: vaccin combiné diphtérie, tétanos, poliomyélite et coqueluche avec des doses réduites d'anatoxine diphté (d) et d'antigènes coquelucheux (ca)
- [3] Dans l'attente d'une couverture vaccinale suffisante permettant la mise en place d'une immunité de groupe, une cination de rattrapage selon le schéma vaccinal à une dose est recommandée jusqu'à l'âge de 24 ans rév
- [4] Femmes enceintes (à partir du 2° trimestre et de préférence entre 20 SA et 36 SA). Si i la femme n'a pas été vaccinér pendant la grossesse, toute personne susceptible d'être en contact étroit et durable avec le nourrisson au cours de ses 6 premiers mois. Ceci concerne notamment les parents, la fratrie, les grands parents, les baby-sitters.
- [5] Sont concernés : a. les femmes enceintes, quel que soit le trimestre de la grossesse ; b. les personnes atteintes des pathologies suivantes; - affections broncho-pulmonaires chroniques répondant aux critères de l'ALD 14 (asthme et BPCO), pathologies suivantes: - affections broncho-pulmonaires chroniques répondant aux critères de l'ALD 14 (asthme et BPCO), - insuffisances respiratoires chroniques obstructives ou restrictives quelle que soit la cause, y compris emaladies neuromusculaires à risque de décompensation respiratoire, les malformations des voles aériennes supérieures ou inférieures, les malformations pulmonaires ou les malformations de la cage thoracique, - maladies respiratoires chroniques ne remplissant pas les critères de l'ALD mais susceptibles d'être aggravées ou décompensées par une affection grippale, dont asthme, bronchite chronique, bronchitectasies, hyper-réactivité bronchique, - dysplasies broncho-pulmonaires, uncoviscidose, - cardiopathies congénitales cyanogènes ou avec une HTAP et/ou ne insuffisance cardiaque, - insuffisances cardiaques graves, - valvulopathies graves, - troubles du rythme graves justifiant un traitement au long cours, - maladies des coronaires, - antécédents d'accident vasculaires cérébral, - formes graves des affections neurologiques et musculaires (dont myopathie, poliomyélite, myasthénie, maladie de Charcol, - paraplégies et tétraje(gies avec atteinte danbramatique, pérhapoculoses, bravoncules et despronculoses.) diaphragmatique, - néphropathies chroniques graves, - syndromes néphrotiques, - drépanocytoses, homozygotes et olaphragmatique, - nephropatnies cinroniques graves, - syndromes nephrotiques, - drepanocytoses, nomozygotes dublies heftercyogotes SiC, halasso drépanocytoses, diabètes de type 1 et de type 2, - déficits immunitaires primitifs ou acquis (pathologies oncologiques et hématologiques, transplantation d'organe et de cellules souches hématopoïétiques, déficits immunitaires héréditaires, maladies inflammatoires et/ou auto-immunes recevant un traitement immunosuppresseus excepté les personnes qui reçoivent un traitement régulier par immunogloulines, personnes infectées par le VIHI quel que soit leur âge et leur statut immunovirologique; maladie hépatique chronique avec ou sans cirrhose; c. les personnes obèses savec un IMC égal ou supérieur à 40 kg/m²; d. l'entourage familial des nourrissons âgés de moins de 6 mois avec des facteurs de risque de grippe grave; e. les personnes séjournant dans un établissement médico-social d'hébergement, quel que soit leur âge.
- [6] Sont concernés : a. les jeunes des internats des établissements et services pour l'enfance et la jeunesse handicapées ; De los personnes exposées à des risques particuliers : patients atteints atteints de mucoviscidose, infectés chroniques par le virus de l'hépatite B ou porteurs d'une maladie chronique du foie (notamment due au virus de l'hépatite C ou à une consommation excessive d'alcool) ; c. les hommes ayant des relations sexuelles avec des hommes (HSH).
- [7] Sont concernés : a, les jeunes des internats des établissements et services pour l'enfance et la jeunesse handicapées : (7) Som concernes sa les jeuries des internats des établissements et services pour remance et al jeuriesse nanoucapées, bl. les adultes accueillis dans les institutions psychiatriques; c. les personnes ayant des relations sexuelles avec des partenaires multiplies; d. les usagers de drogues par vole parentérale; e. les personnes susceptibles de recevoir des transfusions massives et/ou itératives ou des médicaments dérivés du sang (hémophiles, dialysés, insuffisants rénaux, etc.); f. les candidats à une greffe d'organe, de tissus ou de cellules ; g. l'entourage d'une personne infectée par le virus de l'hépatite B ou porteur chronique de l'antigène HBs (famille vivant sous le même toit); h. les partenaires sexuels d'une personne infectée par le virus de l'hépatite B ou porteur chronique de l'antigène HBs ; i. les personnes détenues qui peuvent cumuler un certain nombre de facteurs d'exposition au virus de l'hépatite B.
- [8] Dans certains cas où l'obtention très rapide d'une protection vaccinale est souhaitable (personnes détenues, personnes en situation de départ imminent en zone d'endémie moyenne ou forte...), un schéma accéléré peut être proposé : 3 dosse en 21 jours (J0, J7, J21), suivies d'un rappel 12 mois après la troisième dose, indispensable pour assurer une protection au
- [9] La vaccination est recommandée, avec une dose du vaccin tétravalent conjugué, pour les personnes ayant un déficit en complément ou en properdine, recevant un traitement anti-complément ou aspléniques, et celles ayant reçu une greffe de cellules souches hématopoïétiques.

- [10] a. Immunodéprimés (aspléniques ou hypospléniques incluant les drépanocytoses majeures ; atteints de déficits immunitaires héréditaires ; infectés par le VIH ; turneur solide ou hémopathie maligne ; transplantés ou en attente de transplantation d'organe solide ; greffés de cellules souches hématopoïétiques ; traités par immunosuppresseur, biothérapie et/ou corticothérapie pour une maladie auto-immune ou inflammatoire chronique; atteints de syndrome néphrotique);

 b. non immunodéprimés (porteurs d'une maladie sous-jacente prédisposant à la survenue d'infection à Pneumocoque;
 cardiopathie congénitale cyanogène, insuffisance cardiaque; insuffisance respiratoire chronique, bronchopneumopathie
 obstructive, emphysème; asthme sévère sous traitement continu; insuffisance rénale; hépatopathie chronique d'origine alcoolique ou non ; diabète non équilibré par le simple régime ; patients présentant une brèche ostéo-méningée, porteurs d'un implant cochléaire ou candidats à une implantation cochléa
- [11] Le schéma vaccinal est de deux doses espacées de quatre à huit semaines ou de six à dix semaines selon le vaccin [11] Le schema vaccinal est de deux dosses espacees de quatre à nuit semaines du de six à dix semaines selon le vaccini williés, quel que soit l'âge. La vaccination est recommandée chez les personnes sans antécédent de varicelle (contrôle sérologique possible): en contact avec des personnes immunodéprimées, chez les femmes en âge de procréer ou dans les suites d'un accouchement et chez les adultes dans les trois jours qui suivent une exposition à la varicelle. La vaccination contre la varicelle est contre-indiquée pendant la grossesse, la grossesse doi différer leur projet.
- [12] Schémas vaccinaux spécifiques pour :
 les femmes primo-vaccinées en cours de grossesse, les personnes vaccinées vivant avec le VIH et les personnes immunodéprimées vaccinées : une seconde dose administrée 10 ans plus tard ;
- les personnes dont la vaccination contre la fièvre jaune date de plus de 10 ans ; une seconde dose en cas de circulation active du virus dans la population. Ce schéma s'applique également aux personnes issues de la métropole et séjournant au long cours en Guyane